

Nouveaux contrats « variable annuités » une promesse au prix fort

Accumulator, Invest4life, Terre d'avenir : les contrats d'assurance-vie « variable annuités » débarquent en force. Le mécanisme est séduisant, mais le charme se paie au prix fort !

Les rentes viagères prennent un coup de vieux ! Avec les nouvelles assurances-vie à annuités variables, les épargnants qui cherchent à compléter leurs revenus lors de la retraite disposent désormais d'une solution plus attrayante, au moins sur le papier. **Leur principe est simple** : dès la souscription, l'assuré se voit garantir un revenu régulier proportionnel au capital déposé, par exemple de 4,5%. Cette somme est investie dans des supports en euros et en unités de compte et, lorsque leur valeur augmente, le montant des revenus garantis est recalculé sur la base de cette nouvelle valeur avec un effet cliquet (*lire encadré*).

Quand l'assuré demande le service de ces revenus – il peut parfois le faire immédiatement après la souscription –, l'assureur procède dans un premier temps à des retraits réguliers. Puis, si le capital est épuisé, une rente viagère prend le relais et assure un complément de revenu identique jusqu'au décès de l'assuré. En cas de décès avant l'épuisement du capital, les sommes inutilisées sont versées aux bénéficiaires désignés. Le capital reste également disponible en permanence pour un retrait partiel ou total.

- **La recette a d'abord séduit Axa**, qui l'a mise en œuvre dans Capital Ressources puis affinée dans son **Accumulator** lancé l'été dernier.
- **AGF-Allianz a lancé son Invest4life en novembre** (lire « Invest4life », ou investir pour la vie...).
- **La Mondiale Partenaire vient de leur emboîter le pas avec Terre d'Avenir** et de nombreux assureurs réfléchissent à leur mise en place.

Pour Christophe Eberlé, actuaire et président du cabinet Optimind, « il est d'ores et déjà possible d'affirmer que l'offre de contrats « variable annuités » de type **GMWB** (Guaranteed minimum withdrawal benefit) aura un succès nettement supérieur aux contrats diversifiés ». Selon lui, la facilité de mise en œuvre et « un emballage marketing séduisant » plaident pour ces produits.

DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

Pour assurer la garantie des revenus, alors que les sommes sont investies dans des compartiments sans garantie, les assureurs font appel à des techniques de « dynamic hedging ». Axa et Allianz les gèrent depuis l'Irlande pour l'ensemble de leurs filiales ; La Mondiale l'a confié à son partenaire Aegon. Cette garantie n'est toutefois pas indolore. En effet, l'assuré paie des frais supplémentaires qui viennent chaque année diminuer le montant de son épargne, dans des proportions parfois très sensibles :

- **Invest4life**, la facture s'élève de 0,49% à 3,58% par an, selon l'âge de l'assuré, son sexe, l'importance de la période de différé et le dynamisme du support d'investissement choisi ;

DES MÉCANISMES DIFFÉRENTS

Accumulator Se décline dans tous ses produits de réseaux propriétaires. Établit les revenus garantis en prenant une base de valorisation annuelle des capitaux de 2% jusqu'au déclenchement des premiers rachats, en appliquant un pourcentage prédéterminé sur le capital constitué.

Revenus garantis : 3,5% de ce montant minimal à 55 ans et 5,5% à 75 ans. Tous les cinq ans, un nouveau calcul de revenu minimal est établi en fonction de l'évolution des supports financiers. En cas de hausse, le revenu minimum garanti est augmenté et ce nouveau montant ne peut pas être remis en cause.

Invest4life Plus simple, les revenus garantis s'élèvent à 4% au moins de l'investissement minimum pour des revenus versés entre 58 et 73 ans. Tous les ans, cette valeur est revue en fonction de l'évolution des supports financiers, elle ne peut jamais diminuer.

Terre d'avenir Prévoit 4,5% de revenus avec un cliquet annuel en phase d'épargne et triennal en phase de revenus. ◦

- **Accumulator**, la garantie se paie 1,4% par an ; elle est de 0,75 à 1,25% par an à la Mondiale selon l'âge de versement des revenus et le type de gestion financière choisie.

Ces frais, qui s'ajoutent aux chargements habituels de l'assurance-vie, sont le point faible de ces contrats. Leur niveau est tel – en particulier dans certains cas chez AGF – qu'ils engloutiront une partie des gains financiers si les marchés financiers ne progressent pas sensiblement. Les gains eux-mêmes risquent d'être limités puisque la prise de risque est réduite dans les unités de compte proposées : c'est la condition sine qua non pour obtenir une couverture à un prix raisonnable.

TOUT DÉPEND DES MARCHÉS FINANCIERS

Autre faiblesse des « variable annuités » : rien ne garantit que les revenus évolueront dans le temps. Si les marchés financiers font du surplace, seul le revenu d'origine sera versé (il n'est cependant pas négligeable). De plus, en cas de déclenchement d'une rente viagère, celle-ci ne bénéficie d'aucune revalorisation. Le revenu risque donc de voir son pouvoir d'achat s'éroder au fil du temps.

Ces produits sont donc destinés à des investisseurs souhaitant parier sur une évolution favorable des marchés financiers, permettant de doper le revenu promis. Dans une optique successorale ou de disponibilité de l'épargne, il n'est guère attrayant.

Sont visés principalement les chefs d'entreprises et professionnels libéraux à la veille de leur retraite, susceptibles d'investir un capital minimum de 30 000€ (chez Axa) à 100 000€ (à La Mondiale Partenaire). ■

Eric Leroux